

Nos permanences en Moselle

- **Amnéville - Mairie**

(RDV au 03 87 76 03 48) :

36 Rue des Romains, 1^{er} lundi de 9h à 12h

- **Metz - Tribunal Judiciaire : Accueil**

3 rue Haute Pierre, du lundi au vendredi de 13h à 16h30 sans RV

- **Borny - Pôle des Lauriers**

(RDV au 03 87 55 55 98) :

3 bis rue d'Anjou- mardi de 14h à 17h

- **Boulay – France Services**

(RDV au 03 87 55 62 95) :

2 rue du Gal de Gaulle -2^{ème} lundi de 9h à 12h

- **Bouzonville - Hôtel communautaire**

(RDV au 03 87 76 03 48) :

3 bis rue de France- 2^{ème} lundi de 13h30 à 16h

- **Creutzwald – Antenne de Justice**

(RDV au 03 87 81 89 89) :

12 rue Cochois, 4^{ème} jeudi de 9h à 12h

- **Montigny - Maison des Services Publics**

(RDV au 03 87 76 03 48) :

41 rue Kennedy - 1^{er} jeudi de 8h à 11h30

- **Woippy - Maison de Justice et du Droit**

(RDV au 03 87 18 50 67) :

17 place Jean Perrin- mercredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Nos permanences en Moselle-Sud

- **Château Salins - Maison de l'Etat**

(RDV au 03 87 05 10 22) :

6 rue de Nancy, 1^{er} mardi de 13h30 à 16h30
et le 3^{ème} mercredi de 9h30 à 12h

- **Dabo –France services**

Sur RV 08 90 21 02 10

10 Place de l'Eglise

2^{ème} jeudi de 14h à 16h

- **Faulquemont (RDV au 03.87.90.00.22) :**

3 allée René Cassin, 4 permanences par mois
de 9h à 12h et de 13h à 16h30

- **Phalsbourg – Maison des Services :**

17 rue du Commandant Taillant

2^{ème} jeudi de 9h30 à 13h sans RDV

- **Sarrebourg –Tribunal de proximité**

(RDV au 03 87 76 03 48):

52 avenue Clémenceau – 1^{er} mercredi, de 9h30 à 12h et de 13h à 16h30

Et 3^{ème} mercredi, de 13h30 à 16h30



Siège social : 24 rue du Wad Billy, 57000 Metz (CCAS)

Secrétariat et prise de rendez-vous :

•de 9h à 12h30

Permanences téléphoniques :

•de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Nous contacter :

☎ 03.87.76.91.21

✉ francevictimes@cidffmetz.fr



Vous avez été victime :

- d'un vol
- d'une escroquerie
- d'un abus de confiance
- d'une agression physique ou sexuelle
- d'un accident de la circulation
- d'un abandon de famille
- de violences au sein de votre couple, famille ou de votre environnement

Vous avez des droits à défendre :

Que vous envisagiez des poursuites judiciaires ou que vous ne souhaitiez pas porter plainte, vous pouvez prendre contact avec notre association :

Elle peut vous informer, vous écouter et vous soutenir.

Vous subissez des violences sexistes et sexuelles :

-violence au sein du couple,
-violences sexuelles,
-harcèlement,
-outrage sexiste,
-mutilations sexuelles et féminines...

Votre situation n'est pas unique : ces violences sont des faits de société inacceptables.
Vous n'êtes pas responsable et ces violences sont punies par la loi.

Silence et secret ne profitent qu'aux agresseurs

Notre service peut vous apporter un soutien juridique et psychologique :

- Les rendez-vous avec la **psychologue**, qui se déroulent au siège de l'association, sont à prendre au 03.87.76.91.21
- Au siège ou dans les permanences, **les juristes** pourront vous **orienter** dans vos démarches administratives, judiciaires et privées ; et vous **informer** :
- comment obtenir l'aide juridictionnelle,
- déposer une requête auprès de la Commission d'Indemnisation des Victimes,
- évaluer vos dommages et intérêts, chiffrer vos préjudices
- obtenir une indemnisation...

